



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

**AVIS PUBLIC**

**Consultation publique :**

***Premier projet de Règlement 2023-02 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage afin d'interdire l'usage additionnel à l'habitation « Hébergement touristique de type résidence principale » dans toutes les zones du territoire.***

À tous les contribuables de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord :

L'AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière, que le dépôt du premier projet de *Règlement 2023-02 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage* afin d'interdire l'usage additionnel à l'habitation « Hébergement touristique de type résidence principale » dans toutes les zones du territoire a été déposé à la séance du Conseil municipal du 11 février 2023;

- 1) Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c.A19-1), ce premier projet de règlement est soumis à la population pour consultation;
- 2) Une consultation publique sera tenue, en présentiel et par Webex, immédiatement avant la séance du conseil municipal, le samedi 11 mars à 14h au 144 rue du Couvent, Mont-Tremblant;
- 3) La modification relative au premier projet de *Règlement 2023-02 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage* vise :
  - À partir du 25 mars 2023, les dispositions adoptées dans le cadre du projet de loi 67 permettront aux propriétaires de faire la location à court terme de leur résidence principale sur l'ensemble du territoire sans qu'un règlement municipal puisse l'interdire. Les municipalités pourront toutefois, sous réserve d'un processus référendaire adapté, interdire ou limiter l'offre d'hébergement touristique (style Airbnb) dans une résidence principale dans certaines zones de leur territoire. Notre municipalité interdit déjà la location à court terme (moins de 31 jours consécutifs), et l'adoption du règlement 2023-02 sert à maintenir la prohibition de la location à court terme sur l'ensemble du territoire.
- 4) Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal au 2-2044, chemin du Village, Mont-Tremblant et sera disponible sur le site internet de la municipalité dans l'onglet ***Règlements et permis***.

Donné à Mont-Tremblant, ce 2 mars 2023.

Stephanie Carriere  
Directrice générale et secrétaire-trésorière